

## Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MÉNARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 novembre 2018

Présents : M. MÉNARD - Mme PAGANUCCI - M. ADAM - Mme BLONDEAU - Mme MÉRAUD - M. PÉREON - M. PRENANT - M. DESHAYES - M. HÉBERT - M. PIGOREAU - M. JUMERT - Mme BEAUCHEMIN

Absent excusé : M. ERMISSE (pouvoir à M. MÉNARD)

Absentes : Mme FERNANDES-PENTEADO - Mme LETANT

Secrétaire de séance : Madame BLONDEAU

Sauf mentions expresses, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

### **1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance du 21 septembre 2018 est approuvé.

### **2. Désignation du Secrétaire de séance**

Madame Nadine BLONDEAU est désignée secrétaire de séance.

### **3. Aménagement cœur de village : validation du projet - choix des entreprises – demandes de subvention**

Monsieur HÉBERT présente la synthèse de la consultation des entreprises, suite à la réunion du 21 novembre au cours de laquelle les bureaux d'études SATIVA et ECMO ont présenté, en présence des membres de la commission d'appel d'offres, le rapport d'analyse des offres après négociation (voir annexe 1 présentée au Conseil et jointe au compte-rendu).

La valeur des offres finalisées concernant l'ensemble du projet (hors réseau d'eau), s'élève au total à 1 103 994.49 € HT : (travaux : 1 025 468.09 € HT) et (maîtrise d'œuvre, SPS, frais divers : 78 526.40 €). Le contrat initial estimait l'ensemble du projet à 1 000 000 € HT, hors réseau d'eau.

Le montant des offres finalisées concernant les travaux sur le réseau d'eau s'élève à 120 185 € HT pour le mieux-disant (estimation initiale : 104 000 €).

Ces travaux comprennent 5 phases (0 : travaux sur le réseau d'eau), 1 et 2 (avenue du 11 novembre, place Fortier), 3 (Place des Cèdres, rue du Docteur Silly et rue de la Couture), et 4 (allée de la Vallée).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la réalisation du projet qui bénéficie de subventions (D.E.T.R. : 200 000 € et Région : 190 000 €). Il est recommandé de réaliser en 2019, entre avril et fin novembre, la phase 0 (rénovation du réseau d'eau potable) et les phases 1 et 2 (rue du 11 novembre et place Fortier). En décembre 2019, pourraient être décidées les phases 3 et 4, à effectuer en 2020 et 2021, en fonction de la capacité financière de la commune et du montant des subventions obtenues.

Monsieur JUMERT suggère de commencer par réaliser la voirie et la rénovation du réseau d'eau potable avant de réaménager la place. Il craint que les commerçants connaissent une baisse de leurs revenus car l'aménagement de la place engendrera une diminution du nombre de places de parking qui passera de 40 actuellement environ à 20 places. Il sera difficile de circuler. Monsieur le Maire indique que cela n'est pas possible, le coût sera plus important.

Monsieur le Maire propose de déposer des dossiers de subventions :

- au Conseil Départemental au titre de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable (D.D.A.D.) ;
- à la Région Centre Val de Loire, au titre des dossiers « espaces publics cœur de village », par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Pays Vendômois ;
- à la Préfecture du Loir-et-Cher, au titre du Contrat de Ruralité ;
- à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les dépenses de rénovation du réseau d'eau potable ;
- à la Préfecture du Loir-et-Cher, au titre des amendes de police

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 voix contre, décide de réaliser le projet d'aménagement des espaces publics du centre-bourg, de réaliser entre avril et novembre 2019

les phases 0 – 1 et 2, d'un montant total de 120 185 € HT pour la rénovation du réseau d'eau potable sur le budget eau et 701 589.40 € HT pour les phases 1 et 2 sur le budget communal, de retenir et de réaliser les prestations supplémentaires suivantes : restauration de la grille existante de l'allée de la Vallée pour un montant de 4 711.50 € HT et réalisation d'un béton bouchardé en lieu et place d'un béton désactivé pour un montant de 27 470.35 € HT, à intégrer dans la phase 1 et 2, lot 1. Il donne son accord pour les dépenses estimatives et provisoires suivantes : Mission MOE : 68 757.84 € HT, Mission SPS (provisionnel) : 4 642.00 € HT, Frais divers (provisionnel) : 5 126.56 €

En fin d'année 2019, il se prononcera sur la réalisation des phases 3 et 4 en 2020 et 2021, en fonction des subventions qui seront acquises et de la capacité financière de la commune, début 2020.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le choix des entreprises qui exécuteront les travaux. Le rapport d'analyse des offres effectué par SATIVA et ECMO présenté à la réunion du 21 novembre 2018 à la Commission d'appel d'offres fait apparaître que les entreprises les mieux-disantes sont :

N° lot	Entreprise	Montant
Lot 1 : V.R.D.	PIGEON	850 614.29 € HT hors PSE
Lot 2 : Eau potable	RTC	120 185.00 € HT
Lot 3 : Eclairage	INEO	123 800 € HT
Lot 4 : Plantations	LES ARTISANS PAYSAGISTES	51 053.80 € HT

Le Conseil Municipal, décide d'attribuer le marché d'aménagement des espaces publics du centre-bourg aux entreprises PIGEON, RTC, INEO, LES ARTISANS PAYSAGISTES, pour les lots et les montants indiqués dans le tableau ci-dessus, et sous réserve de l'application des décisions prises ci-dessus et de déposer les demandes de subventions évoquées ci-dessus.

#### 4. **CCAS** : devenir du CCAS

Monsieur le Maire expose que la loi 2015-991 du 7 août 2015 donne la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur CCAS.

L'intérêt est avant tout de supprimer des documents budgétaires et comptables inutiles puisque l'action sociale continue d'être assurée au travers du budget communal (il est possible d'avoir une commission action sociale)

Monsieur le Maire et les membres de la municipalité proposent néanmoins de maintenir le CCAS existant, pour une plus grande autonomie, discrétion et indépendance de cette commission.

Le Conseil Municipal se prononce pour le maintien du CCAS, considérant que les missions du CCAS diffèrent de celles de la commune (prendre soin des intérêts des particuliers au lieu des intérêts de la collectivité), que les délibérations ne sont pas publiques et que le C.C.A.S. est autonome.

#### 5. **Mois du documentaire** : tarif d'entrée (25 novembre)

Mme PAGANUCCI informe que dans le cadre du mois documentaire, la commune organise en partenariat avec CiClic la projection de deux films de la série « la Terre et le lait » de Jeanne BOURGON, le dimanche 25 novembre 2018, à l'Artésienne.

Elle rappelle que le projet a été initié par le groupe de travail animation et actions culturelles. Le coût de l'animation, tous frais compris, restant à charge de la commune est d'environ 140 €. Il convient de fixer le tarif d'entrée. Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif à 2 € et gratuit pour les enfants de moins de 10 ans.

#### 5. **Indemnité de conseil 2018 du trésorier**

Monsieur le Maire présente la demande transmise par le comptable public relative à l'indemnité de conseil allouée aux comptables publics chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux. Une indemnité de 509,32 € brut peut être versée au titre de 2018 au comptable. Considérant les différentes sollicitations formulées auprès de Monsieur DUPIN, en 2018 (analyse financière simplifiée de la commune, deux rendez-vous relatifs à la préparation budgétaire). Le Conseil d'accorder cette indemnité en totalité.

#### 6. **PEDT** : approbation

Madame PAGANUCCI indique que, lors de la réunion du 6 novembre 2018, avec les représentants de parents d'élèves et l'équipe éducative de l'école Louis Gatien, le projet éducatif territorial a été reconduit, chacun évaluant le maintien des TAPS positivement. Les parents notent

l'effort de la collectivité quant à la gratuité des animations proposées. L'ensemble des enfants de l'école y participent et apprécient la variété et l'originalité des animations. La coordination des activités est assurée par un agent municipal.

Afin de permettre le versement par l'Etat du fonds de soutien pour les TAPS, elle propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en place du projet éducatif territorial et à solliciter le versement du fonds de soutien. Le Conseil Municipal accepte.

#### **7. Société musicale : concert du 24 mars 2019**

Monsieur le Maire lit le courrier du 10 octobre 2018 de Madame Odile MÉSANGE, directrice de la Société musicale qui souhaiterait la mise à disposition gratuite de l'Artésienne pour le concert de clôture du stage des musiciens du 24 mars 2019, offert par Accords Centre Val de Loire. Le Conseil Municipal décide de mettre la salle à la disposition de l'association gratuitement.

#### **8. Terrain multisport**

Mme PAGANUCCI informe que dans la continuité du projet d'aménagement du cœur de village, il vous est proposé de créer un terrain multisport (type city-park) à proximité de l'Artésienne sur le terrain que la commune vient d'acheter à Mme LABBÉ Annis. Ce terrain, situé en centre bourg, permettrait à chacun et plus particulièrement aux enfants et adolescents de pratiquer librement une activité sportive en toute sécurité. Les enseignants sont également très intéressés pour élargir les activités proposées aux élèves. Les membres de la municipalité se sont rendus à St-Firmin-des-Prés et Sainte-Anne qui disposent de cet équipement très apprécié par les jeunes.

Ce projet est estimé à 75 000 € TTC incluant la partie terrassement et l'installation de la structure entourée d'une piste d'athlétisme. Un tel aménagement peut bénéficier de subventions atteignant entre 50 à 80 % (département, région, jeunesse et sports...).

Le Conseil Municipal décide d'inscrire cet investissement au budget 2019 et de demander les subventions possibles pour la réalisation du projet.

#### **9. Finances :**

##### **A. Encaissement du reversement du syndicat de la trésorerie**

Monsieur le Maire indique que suite à la dissolution du syndicat de la trésorerie, le comptable public demande l'accord du conseil municipal pour percevoir le reliquat attribué à la commune, et d'inscrire le déficit de fonctionnement au compte 002 pour un montant de - 20,43 € et l'excédent d'investissement au compte 001 pour le montant de 7 580,85 €. Le Conseil Municipal décide d'effectuer les opérations comptables demandées et de faire les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	20.43 €	0.00 €
R-7788 : produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20.43 €
D-001 : Solde d'exécution	7 580.85 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152 : installations de voirie	0.00 €	7 580.85 €	0.00 €	0.0

##### **B. Admissions en non-valeur**

Le comptable public a transmis l'état des titres non recouverts, tant sur le service de l'eau que sur le service assainissement. Ces montants s'élèvent à : Service de l'eau : 183,48 € et Service assainissement : 137,94 €

Le Conseil Municipal admet l'inscription en non-valeur des créances pour un montant de 183.48 € (service des eaux) et 137.94 € (service assainissement) et met fin aux poursuites s'y afférant.

##### **C. Création régie de recettes et tarifs de vente (livret 48 pages) cloche**

Monsieur le Maire fait part que suite au week-end de la Saint-Gilles au cours duquel la nouvelle cloche a été coulée, une soirée rétrospective a eu lieu le 13 octobre. De nombreuses villiersois ont alors manifesté leur souhait d'avoir un souvenir de ce bel événement.

Il propose de faire un livre photo retraçant les différentes étapes de la coulée et de la montée de la cloche qui pourrait être vendu aux personnes intéressées à compter de la cérémonie des vœux du 5 janvier 2019. Le coût du livret s'élève à 4.70 € unité pour 250 exemplaires. Il convient de créer une régie municipale afin d'encaisser les fruits de la vente de ce livre et d'en fixer le prix.

Le conseil Municipal décide de commander 250 exemplaires du livret, de l'offrir aux donateurs, de créer une régie municipale pour l'encaissement du produit de la vente et d'en fixer le prix à 8.00 €. Des exemplaires supplémentaires seront commandés en cas de rupture de stock.

#### **10. Ecole : projet ENIR**

Mme PAGANUCCI indique que dans le cadre de sa politique de développement du numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, le ministère de l'éducation nationale a publié un nouvel appel à projets « écoles numériques innovantes et ruralité », au titre des investissements d'avenir. Il est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires des communes rurales. Les communes éligibles sont principalement celles dont la population n'excède pas 2 000 habitants.

Le projet doit reposer sur le volontariat des équipes pédagogiques et sur un partenariat avec les communes.

Dans le cadre du projet global, la subvention de l'Etat couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7 000 €. Pour être éligible la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 4 000 € (bénéficiant ainsi d'une subvention de l'Etat de 2 000 €).

Les enseignants de l'école Louis Gatien ont fait part de leur souhait de s'inscrire dans ce dispositif ENIR (école numérique innovante et ruralité »

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour l'inscription du projet ENIR en limitant à 2 000 €, le montant restant à charge de la commune ; le dossier est à déposer avant le 30 novembre 2018.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire l'école Louis Gatien dans le dispositif ENIR pour une dépense de 4 000 € (2 000 € à la charge de la commune et 2 000 € à la charge de l'Etat). Les crédits de fonctionnement alloués à l'école seront diminués de 1 000 € (par rapport aux dépenses 2018) pour 2019, afin de couvrir une partie de la dépense.

#### **11. CATV :**

##### **A. Approbation des nouveaux statuts**

Monsieur le Maire présente le projet de statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois faisant suite aux modifications législatives intervenues depuis la fusion, à la restitution par la CATV de certaines compétences aux communes (balayage, éclairage public), après les avoir acquises.

Il présente le tableau de synthèse par compétence, des propositions de modifications apportées aux statuts.

Le Conseil Municipal, par 3 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions, approuve les statuts de Territoires Vendômois.

##### **B. Dotation de Solidarité Communautaire**

Comme indiqué lors de la réunion du conseil municipal du 21 septembre 2018, la communauté d'agglomération va reverser à la commune de Villiers-sur-Loir, la somme de 8 547 € au titre de la compensation de la dotation globale de fonctionnement (perte pour Villiers-sur-Loir : 20 000 €).

#### **13. Questions diverses**

**Recensement de la population :** il est rappelé que le recensement de la population sera effectué auprès des villiersois du 17 janvier au 16 février 2019. Trois agents recenseurs vont être recrutés. Les administrés seront alors invités à faire leur déclaration via internet, après passage de l'agent recenseur qui leur expliquera le fonctionnement.

#### **Assurance**

Monsieur le Maire indique que suite à une offre de Groupama relative aux assurances de la collectivité, MMA a été sollicité pour remettre également une nouvelle offre. Il s'avère que MMA a proposé de réduire les cotisations de 17 % par rapport à 2018, sur le contrat de dommages aux biens et la responsabilité civile communale (soit une réduction de 1 000 €) et une réduction de 15 % sur le contrat de protection juridique (soit une réduction de 135 €).

Madame MÉRAUD demande de regarder si la baisse des cotisations concerne également le service des eaux et le CCAS.

**Conseil municipal de décembre** : date retenue : 20 décembre

**Plaque Hommage à Monsieur Pierre FAUCHON, ancien Sénateur, à la Gare TGV :**

Monsieur le Maire fait part de la démarche de Madame Monique FAUCHON, épouse de Monsieur Pierre FAUCHON, de faire poser une plaque à la Gare TGV de Vendôme, en l'honneur de son mari, car il a été l'un des initiateurs de l'implantation de la Gare TGV de Vendôme.

**Fibre optique :**

La moitié du village sera couverte en 2019 (soit 394 habitations) et l'autre moitié en 2021 (314 habitations).

**Repas des Aînés :**

M. PIGOREAU fait part de son regret de ne pas avoir été excusé par M. le Maire, comme il le lui avait demandé, lors du repas des aînés du 7 octobre auquel il n'a pas pu assister. Il a envoyé un courrier aux aînés présents au repas.

**Plan d'Eau**

M. PIGOREAU a été informé par M. Michel BOULAI qui est intervenu au plan d'eau pour broyer des branches de ne pas avoir été réglé par la C.A.T.V. depuis 3 mois. Il demande si Monsieur MÉNARD peut intervenir pour accélérer le paiement.

**Bulletin municipal**

Monsieur ADAM indique que le bulletin municipal n° 111 va sortir le 13 décembre. Il remercie tous les rédacteurs.

**ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le vote des tarifs 2019 des services communaux, ce qui est accepté.

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs 2018 pour 2019 :

**Location matériel**

OBJET		Associations communales	Autres
Location Matériel	Vaisselle (assiette, couverts, tasse, verre, flûte)	Offert	0,12 €/pièce
	pichets corbeilles à pain	Offert	offert
	Tables/unité	Offert	3.5
	Chaises/unité	Offert	0.5
	Bancs/unité	Offert	0.7
Vaisselle manquante ou cassée	Vaisselle (assiette, couverts, tasse, verre, flûte)	2 €	2 €
	Pichet	6 €	6 €
	Corbeille à pain	2 €	2 €
	Bac gris + couvercle	15 €	15 €

SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT		
Consommation		
Eau	Loc. compteur/semestre < 3m3	10
	>3m3	15
	Prix au m3	1.25
	Abonnement Semestriel	25
	Taxe ouverture compteur	60
Assainissement	Prix au m3	0.83
	Abonnement Semestriel	33
Eau	Branchement Normal	1 200€
	Branchement D>10m	110€ / m supplémentaire
	Borne incongelable Sur demande	Pris en charge par le service de l'eau
Assainissement	Branchement Normal	1 200€
	Branchement D>10m	110€ / m supplémentaire
Eaux pluie	Branchement Normal	500€
	Branchement D>10m	110€ / m supplémentaire

Dépannage	
Prix horaire dépannages urgents Services Communaux et Services des Eaux et de l'Assainissement, en partie privative, effectués par les employés communaux.	
50€/h les jours ouvrables de 8h00 à 17h00	
65€/h le samedi et les jours ouvrables de 6h00 à 8h00 et de 17h00 à 20h00	
80€/h le dimanche et les jours ouvrables de 20h00 à 6h00	

Cimetière 2/3 commune 1/3 CCAS		
Concession	15 ans	150
	30 ans	300
	50 ans	501
Colombarium	15 ans	234
	30 ans	450
	50 ans	720
Cavurne	15 ans	75
	30 ans	150
	50 ans	252

DIVERS		
<b>Visites Touristiques</b>		
Coteau St André et Église	Prix/Pers. Individuel	4€
	Groupes à partir de 10 pers.	3€/ personne
Garderie	Prix à la demi-heure quelque soit le jour	1€/la demi-heure
		0.50€ le quart d'heure
Droit de Place	Emplacement Taxis	120€ / an
	Vente ambulante	20€
	Vente régulière (ex. pizaiolo)	15€ / trimestre

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs appliqués en 2018 pour 2019.



Levée de la séance : 23 h 30